





## Liste de contrôle pour la préparation d'abris public et dans les garages

Afin que nous puissions effectuer le contrôle des abris dans les garages de manière professionnelle par nos contrôleurs, nous sollicitons votre aide. **Les points suivants doivent être examinés et préparés au préalable :**

- Tous les locaux de l'installation doivent être accessibles.**  
Si nécessaire, toutes les clés des locataires concernés doivent être organisées au préalable.
- Les portes blindées (PB) et les volets blindés (VB)** doivent pouvoir être fermés complètement et ouverts à 90 degrés au moins.  
Les éventuels revêtements ou aménagements ultérieurs (par ex. ventilation, armoires, rampes, véhicules et objets.) doivent donc être retirés au préalable pour le contrôle.
- appareils de ventilation (VA 40-300)** doivent disposer de suffisamment d'espace pour les rotations. Le contrôleur doit mettre en marche les systèmes de ventilation **à l'aide de la manivelle disponible** et disposer pour cela d'un espace suffisant pour les rotations.
- Les soupapes de surpression (VAE)** doivent être accessibles. Les éventuels objets se trouvant devant doivent être rangés.
- Sortie de secours.** L'accès au puits et à son couvercle doit être garanti.
- Installations sanitaires et d'évacuation des eaux usées et réservoir d'eau** (si disponible) Les installations de ce genre, comme les toilettes, les douches, les cuisines, les siphons de sol, les puits de contrôle, les pompes à matières fécales, etc. doivent être accessibles.  
S'il est vide, le réservoir d'eau doit pouvoir être contrôlé de l'intérieur. Pour ce faire, le couvercle du trou d'homme doit être retiré au préalable.
- Installations en temps de paix** Les aménagements ultérieurs qui entravent le contrôle de l'état de préparation de l'abri doivent être enlevés pour la durée du contrôle.
- Documents ouvrages de protection** Tous les documents encore disponibles (plans, procès-verbaux, check-lists d'entretien...) doivent être mis à disposition pour le contrôle.

Appareil de ventilation (VA) avec filtre à gaz	Porte blindé (PB)	Volet blindé (VB)	Soupape de surpression (SSP/VAE)
			

Les illustrations sont données à titre d'exemple.

Ces composants sont présents au moins une fois dans chaque abri.

**Tous les composants existants doivent toujours être accessibles.**

- **appareil de ventilation central** (si disponible - généralement pour les abris de 800 places ou plus) Si l'installation est équipée d'un système de ventilation central, tous les équipements associés doivent être facilement accessibles.
- **Groupe électrogène de secours** (si disponible - généralement pour les abris de 800 places ou plus). Si l'abri est équipé de son propre groupe électrogène de secours, celui-ci doit être mis en service par un gardien d'installation / concierge pour le contrôle pendant environ 2h.
- **Parois blindées coulissantes** (si disponible)  
Les parois blindées coulissantes (PBC) doivent pouvoir être fermées pour le contrôle. Ce contrôle est effectué par notre contrôleur en collaboration avec le gardien de l'installation / concierge.  
Pour ce faire, il convient de procéder aux préparatifs suivants:
  - **Contrôler les tôles de passage.** Les vis sont-elles courantes et peuvent-elles être retirées ? Si ce n'est pas le cas, il faut éventuellement percer les vis rouillées.
  - **Contrôle des outils.** La clé de l'armoire à matériel de la PBC est-elle disponible ? La trousse à outils est-elle complète?
  - **Accessibilité.**  
Le PBC est-il libre dans toute la zone de travail pour les opérations de fermeture et d'ouverture? Les éventuels véhicules, objets ou installations doivent être retirés au préalable. Veuillez noter que des appareils lourds seront utilisés et qu'il faut donc suffisamment de place pour cela. Nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages causés à des véhicules garés trop près, malgré une méthode de travail prudente.
  - **Préparer du matériel supplémentaire.** Veuillez également mettre à la disposition de notre contrôleur un aspirateur, un balai et une pelle à ordures ainsi qu'un sac à déchets.
  - La partie abri des garages ne peut pas être utilisée pendant une durée d'environ 4 heures. Les véhicules qui n'entravent pas le contrôle, conformément aux autres points, peuvent rester dans l'abri. Les utilisateurs des places de stationnement doivent être informés à temps.
- Nous vous prions également de préparer les lits et les assortiments de toilettes à sec (si disponibles).

